

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 Mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, maire.

Etaient présents : Stéphanie CUSIN-PANIT, Josette DOURBIAS, Denis BONNEAU, Philippe PERCHE, Nicole BUVIN, Damien LESPINASSE, Yolande PASQUET

Pouvoir : Emilie BERGONHE à Philippe PERCHE, Nicolas CHEVALLIER à Yolande PASQUET, André EMMENDOERFFER à Josette DOURBIAS, Olivier PERRIER à Stéphanie CUSIN-PANIT

Absente : Aurélie GILBERT

Secrétaire de séance : Philippe PERCHE

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2023

Sans observation, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 13 février 2024 est adopté à l'unanimité.

2- INFORMATION : COMPTES-RENDUS DES DÉLÉGATIONS SYNDICALES DES ÉLUS

Nicole Buvin a assisté à l'assemblée générale du SEA, Monsieur Bernard Mollo a été élu à la place de Monsieur Christian Fournet, Madame Nicole Buvin reste suppléante. Monsieur Mathieu Delay a été élu à la commission des finances du SEA. Une prime allant de 300 euros à 800 euros a été attribuée aux employés du SEA.

Stéphanie Cusin –Panit a assisté à une réunion concernant l'école avec les maires du RPI, l'inspectrice et les enseignantes pour préparer la rentrée 2024.

3- FIXATION DES TAUX DES TAXES LOCALES DIRECTES

Par délibération en date du 13 avril 2023, la municipalité a fixé les taux des impôts comme suit :

- TH (sur les résidences secondaires) : 24%
- Taxe foncière (bâti) : 40.48 %
- Taxe foncière (non bâti) : 42 %

Madame le Maire propose de ne pas modifier ces taux pour l'année 2024.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'Unanimité :

- **DECIDE** à l'unanimité de garder les taux de l'année 2023 pour l'année 2024

4- ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Certaines opérations seront complétées par des crédits supplémentaires :

Intitulé du programme	Restes Dépenses 2023	Dépenses nouvelles	Restes Recettes 2023
Tracteur	100 000	17 600	49 200
Outillage divers	3 560	6 440	
Commerce Gateuil	146 010	65 190	168 960
Pharmacie/Epicerie	9 837	15 163	10 000

Etude thermique	831	369	
Démolition MDL	0	40 000	12 000
Parking	16 000	83 000	79 200
Venelles	0	82 764	66 211

Propositions nouvelles :

- Madame le Maire énumère ensuite les prévisions budgétaires 2024 ; les élus expriment leurs avis sur chacune d'elles et arrêtent la liste telle que ci-dessous après avoir voté pour chacune d'elles :

Intitulé du programme	Dépenses prévisionnelles	Recettes prévisionnelles
Logement rue Gambetta	45 500	13 650
Logement rue C. Roche	7 500	0
Terrasse WC EHJG	6 984	0
Maison médicale	50 000	15 000
Aménagement APC bibli	50 000	40 000
Borne forain	5 000	0
350 000 arbres	10 000	10 000
Ganivelles	8 000	3 410

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'Unanimité :

- **DECIDE** d'adopter les orientations budgétaires de la section d'investissement 2024 telles qu'exprimées ci-dessus, chacune des opérations ayant fait l'objet d'un vote (exprimé à la fin de chacune d'elles)

5- BAIL LOCATIF 1 RUE FOGIERES DE NICOLAI

Madame le Maire explique que l'EPF a acquis, pour le compte de la commune, l'ancienne pharmacie située au 6 rue Gambetta. Ce bâtiment possède un logement privatif dont l'adresse est 1 rue Fougères de Nicolai. Ce logement est actuellement occupé par Monsieur BOUCHER.

L'EPF demande à la Commune de reprendre le bail de ce locataire à compter 1^{er} avril 2024 dans le cadre de la convention de gardiennage.

Elle présente le bail actuel et propose de le reconduire, au nom de la commune, dans les mêmes conditions. Le loyer est reconduit pour 450 € par mois.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'Unanimité :

- **DECIDE** de reprendre le bail de Monsieur BOUCHER à compter du 1^{er} avril.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le nouveau bail avec Monsieur BOUCHER.

6- DEMANDE DE LOCATION DU LOCAL COMMERCIAL 6 RUE GAMBETTA POUR UN COMMERCE MULTI-SERVICES

Madame le Maire présente la demande de Madame Carole TROUILLOUD qui sollicite un local afin de proposer un commerce multiservices à compter du 15 avril 2024.

Madame le Maire propose le rez-de-chaussée de l'ancienne pharmacie située au 6 rue Gambetta, à Hérisson.

Ce local appartenant à l'EPF, la commune peut proposer (avec accord de l'EPF) un bail précaire d'un an, renouvelable 2 fois maximum.

Madame le Maire indique qu'elle entamera les démarches nécessaires auprès de l'EPF pour acquérir ce bien courant 2024.

Afin de pourvoir à l'installation de ce nouveau commerce, Madame le Maire demande l'autorisation d'établir un bail précaire de 12 mois, à compter du 15 avril 2024 et de fixer le loyer à 250 € par mois.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'Unanimité :

- **AUTORISE** la réalisation d'un bail précaire à compter du 15 avril 2024 pour 12 mois au profit de Madame Carole TROUILLOUD
- **FIXE** le montant du loyer mensuel à 250 €.

7- APPROBATION DE DEVIS ET PLAN DE FINANCEMENT POUR LA RENOVATION DU REZ-DE-CHAUSSEE DU LOCAL 6 RUE GAMBETTA

Madame le Maire indique la nécessité de réaliser des travaux au rez-de-chaussée du futur local commercial situé au 6 rue Gambetta à Hérisson afin d'accueillir un commerce multiservice.

Conformément à la convention de gardiennage établie entre l'EPF et la Commune, cette dernière peut réaliser les travaux nécessaires à l'installation de ce commerce.

Madame le Maire après avoir présenté les devis des consultations qu'elle a menées auprès de différentes entreprises, propose de retenir les entreprises suivantes et le plan de financement :

Entreprise	Montant HT	Montant TTC	
BRANDON	727.82	873.38	
TAUVERON	3 954.20	4 745.04	
CAU	4 374.85	5 249.82	
Verreries du Centre	2 683.95	3 220.74	
SOLEMUR	4 200.36	5 040.43	
TOTAL	15 941.18	19 129.41	
			Recettes
Com Com Tronçais			7 970.59
Autofinancement			7 970.59
TOTAL			15 941.18

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'Unanimité :

- **DECIDE** de retenir les devis présentés
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter un fond de concours auprès de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget Général 2024.

8- APPROBATION DE DEVIS ET PLAN DE FINANCEMENT POUR L'ACHAT DE GANIVELLES

Madame le Maire indique la nécessité de remplacer les ganivelles du parc Louis BIGNON.

Après consultation, elle propose le devis d'Into the green de 6 567.60 € HT pour 500 mL.

Elle propose également le plan de financement suivant :

Nature	Montant HT	Financier	%	Montant HT
Ganivelles	6 567.60	Conseil Départemental	50	3 283.80
		Autofinancement	50	3 283.80
TOTAL	6 567.60		100	6 567.60

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'Unanimité :

- **ACCEPTE** le devis présenté par Into the green d'un montant de 6 567.60 € HT
- **VALIDE** le plan de financement présenté par Madame le Maire,
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une aide du Conseil Départemental de 3 283.80 € sur le dispositif de Solidarité
- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget Général 2024

9- DEMANDE D'OCCUPATION D'UN ESPACE A LA MAIRIE POUR L'INSTALLATION D'UNE ORTHOPTISTE

Madame le Maire donne lecture d'un courrier du 26 février 2024 de Madame Lévana BAJNOUNI. Cette dernière sollicite la mairie afin d'obtenir une salle pour exercer son activité professionnelle d'Orthoptiste à partir du 15 avril 2024.

Madame le Maire propose une solution temporaire à la Mairie, dans la salle de Réunion située à l'étage, à titre gracieux. Une convention d'occupation précaire sera établie et signée entre la commune et Madame BAJNOUNI.

Elle indique également la nécessité de réfléchir à une installation pérenne dans un autre lieu à aménager dans un local de la commune. Elle propose le bâtiment « Maison des associations » qui est déjà occupé par un ostéopathe, mais qui nécessite un aménagement supplémentaire pour accueillir une seconde activité. Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'Unanimité :

- **DECIDE** l'installation temporaire de Madame Lévana BAJNOUNI, Orthoptiste dans la salle de réunion à l'étage de la mairie à partir du 15 avril 2024.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer une convention d'occupation gratuite et temporaire.

10- DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA COMPAGNIE LES RETAMES

Madame le Maire donne lecture du courrier de l'association Les Rétamés. Cette dernière souhaite organiser sur la commune de Hérisson, un évènement culturel et social (spectacle et concert) le samedi 15 juin 2024, et sollicite une subvention de 500 €.

Après la présentation du plan financier de cette manifestation, Madame le Maire propose d'accorder une subvention de 500 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la Majorité :

- **DECIDE** d'accorder une subvention de 500 € à l'association Les Rétamés.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget Général de 2024.

(1 contre : Nicolas CHEVALLIER ; 2 abstentions : Damien LESPINASSE et Nicole BUVIN)

11- QUESTIONS DIVERSES

Le président du Gardon de l'Aumance, Monsieur Alinot a effectué différentes requêtes :

- Abattage d'arbre
- Réparation du barrage
- Assainissements rue des jardins
- Participation financière pour l'empoissonnement

Ces éléments seront débattus lors d'une réunion prochaine.

Denis Bonneau : proposition de curage de fossés par une entreprise avec un broyeur équipé, pour 150 euros du kilomètre, à essayer une journée.

La séance est levée à 22h10

Le secrétaire de séance

Le Maire